

- **Alsace**
(Bas-Rhin, Haut-Rhin)
Tél. 03 88 45 60 25 / oecalsace.net
- **Aquitaine**
(Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantique)
Tél. 05 56 79 79 00 / oec-aquitaine.fr
- **Auvergne**
(Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)
Tél. 04 73 28 55 55
auvergne.experts-comptables.fr
- **Bourgogne Franche-Comté**
(Côte d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Belfort)
Tél. 03 80 59 65 20 / bfc.experts-comptables.fr
- **Bretagne**
(Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan)
Tél. 02 99 83 37 37
bretagne.experts-comptables.fr
- **Champagne**
(Aube, Marne, Haute-Marne)
Tél. 03 26 85 18 78
experts-comptables.fr/champagne
- **Guadeloupe**
Tél. 05 90 83 86 55
e-mail : experts.comptables.gpe@wanadoo.fr
- **Guyane**
Tél. 05 94 25 11 60
- **Lille Nord Pas-de-Calais**
(Nord, Pas-de-Calais)
Tél. 03 20 15 80 80
5962experts-comptables.org
- **Limoges**
(Corrèze, Creuse, Dordogne, Indre, Haute-Vienne)
Tél. 05 55 33 10 19
experts-comptables-limoges.fr
- **Lorraine**
(Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Vosges)
Tél. 03 83 39 20 00 / lorraine.experts-comptables.fr
- **Marseille Provence Alpes Côte d'Azur Corse**
(Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse)
Tél. 04 91 16 04 20
experts-comptables-pacac.fr
- **Martinique**
Tél. 05 96 64 02 26
experts-comptables.fr/martinique
- **Montpellier**
(Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)
Tél. 04 67 20 98 50 / oec-montpellier.org
- **Orléans**
(Cher, Eure-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)
Tél. 02 38 24 09 24 / experts-comptables-orleans.fr
- **Paris Ile-de-France**
(Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise)
Tél. 01 55 04 31 31 / oec-paris.fr
- **Pays de Loire**
(Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe)
Tél. 02 41 25 35 45 / paysdeloire.experts-comptables.fr
- **Picardie Ardennes**
(Aisne, Ardennes, Oise, Somme)
Tél. 03 22 71 28 00 / pic-ard-experts.org
- **Poitou Charentes Vendée**
(Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne)
Tél. 05 49 28 34 02
experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr
- **Réunion**
Tél. 02 62 40 98 53 / experts-comptables.org/reunion
- **Rhône-Alpes**
(Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie)
Tél. 04 72 60 26 26 / rhonealpes.experts-comptables.fr
- **Rouen Normandie**
(Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime)
Tél. 02 35 89 02 16 / experts-comptables-normandie.fr
- **Toulouse Midi-Pyrénées**
(Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne)
Tél. 05 61 14 71 60 / oec-toulousemp.org

www.secteurpublic.asso.fr

Pour tout renseignement complémentaire : sguerin@cs.experts-comptables.org

Mandataire financier

Une démarche qualitative
pour les comptes
de campagne

Le Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts-Comptables
s'engage pour la qualité de la mission
des mandataires financiers

Formez-vous avec
les experts-comptables
qui interviennent sur les
comptes de campagne

Connaissez vos droits
et vos responsabilités



Acteurs clés des comptes de campagne électorale, les mandataires financiers doivent réaliser tous les mouvements financiers de la campagne dans un cadre réglementaire très strict.

L'acceptation des comptes de campagne garantit aux candidats le remboursement (sous réserve d'avoir obtenu un nombre plancher de voix).

Le rejet des comptes de campagne du fait d'erreurs ou de manquements aux règles se traduit par des sanctions sévères conduisant à la démission d'office et à l'inéligibilité des candidats.

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables souhaite donner aux acteurs de la campagne et plus précisément aux mandataires financiers, toutes les clés pour réaliser au mieux leur mission.

une
demi-journée
pour tout savoir...

sur le mandataire financier

Sa désignation par le candidat
Son enregistrement à la préfecture
Ses principales missions

sur le déroulement de sa mission

1 Comment réaliser la mission budgétaire ?

Comment préparer et suivre le budget ?
Quelles marges de manœuvre doit-il prévoir ?

- pour le second tour
- pour les aléas
- dans le cadre de fusion de liste

2 Comment collecter les ressources de la campagne ?

Comment collecter et encaisser les dons ?
Qui peut prêter au candidat ?
Sous quelles conditions ?
Comment souscrire un emprunt auprès d'un établissement financier ?
Comment suivre et optimiser les apports du candidat ?
Quelles sont les ressources interdites ?

3 Comment et avec qui engager les dépenses ?

Qui peut signer les bons de commande ?
Qui vérifie le service fait ?
Comment régler les fournisseurs ?
Comment rembourser des militants qui ont engagé des dépenses ?
Quelles sont les dépenses interdites ?

4 Comment tenir les comptes dans le cadre réglementaire ?

Comment enregistrer les recettes et les dépenses ?

- le tableur Excel développé par le C.S.O.E.C.
- un logiciel spécifique disponible sur le marché

Quelles relations avec la banque ?
Quand, comment ouvrir un compte bancaire ?

- quel intitulé du compte ?
- quelle adresse ?

Quelles signatures ?
Quand et comment clôturer le compte ?

5 Comment classer les pièces comptables ?

6 Quelle relation avec l'expert-comptable chargé de la présentation du compte de campagne ?

Qui désigne l'expert-comptable ?
Comment prendre contact avec lui ?

- comment rédiger sa lettre de mission ?

Comment travailler avec lui à la présentation des comptes ?

7 Comment répondre aux questions de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) ?

La formation par un expert-comptable inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables et intervenant sur les comptes de campagne, un gage de qualité et de sécurité.

Mandataires financiers, vous aurez à communiquer votre comptabilité de campagne à votre expert-comptable qui, en vertu des lois organiques du 11 mars 1988, doit présenter les comptes de campagne pour les candidats aux élections politiques. Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables publie, pour chaque élection, une remise à jour de son [Guide méthodologique de présentation des comptes de campagne](#). Pour vous le procurer : www.secteurpublic.asso.fr, rubrique "comptes de campagne".